

**2013/5412 - Programmation financière 2013 au titre de la politique de la ville (volets lien social, gestion sociale et urbaine de proximité et participation des habitants)** (Direction du Développement Territorial) (BMO du 15/04/2013, p. 0884)

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

**M. LEVEQUE Louis**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce rapport. Un rapport classique puisque vous avez la programmation 2013 au titre de la politique de la ville et vous avez toutes les programmations au titre de la politique de la ville sur la culture, l'emploi et l'insertion, le contrat local de sécurité, la santé.

Je ré-interviendrai peut-être après l'intervention de Mychèle Perraud.

**Mme PERRAUD Mychèle** : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce soir sont soumis au vote un certain nombre de dossiers concernant la programmation financière au titre du contrat urbain de cohésion sociale.

C'est pour nous l'occasion d'aborder les changements qui vont intervenir en 2014 et nous sommes d'accord pour dire que seule une intervention publique forte, coordonnée et adaptée aux réalités du terrain peut permettre d'inverser le cours des choses car de nombreux quartiers restent des poches de pauvreté que la crise économique amplifie.

C'est ainsi que le Gouvernement a ciblé trois orientations :

- concentrer les interventions publiques sur les quartiers qui en ont le plus besoin ;
- redonner toute sa force à la demande contractuelle entre l'Etat et les collectivités territoriales ;
- définir des priorités d'actions adaptées aux besoins des habitants en remobilisant les politiques de droit commun.

Lancée le 11 octobre 2012, la concertation sur la politique de la ville a été clôturée par le Ministre de la ville le 31 janvier 2013, avec trois axes majeurs :

- revoir la géographie prioritaire en concentrant les moyens sur un nombre restreint de territoires ;
- mettre en place une nouvelle génération de contrats de ville ;
- agir sur tous les domaines de façon transversale en mobilisant le droit commun.

On sait maintenant que le projet de loi sera examiné cet été. La prise en compte d'un seul critère : le niveau des bas revenus aura pour conséquence de ramener la concentration de l'Etat sur 1 000 quartiers prioritaires et 230 projets de renouvellement. Pour notre part, nous souhaitons que d'autres critères y soient ajoutés.

Enfin, certains quartiers de Lyon vont peut-être sortir de la catégorie 1. Il sera alors indispensable que les conditions de cette sortie s'effectuent de façon progressive pour rejoindre le droit commun et que la négociation des évolutions relevant de ce droit commun ne se fasse pas au détriment d'autres quartiers, avec des transferts de charge pour les collectivités.

Pour conclure, le Groupe GAEC sera attentif à ce changement dont les conséquences sont importantes pour notre ville et particulièrement pour les quartiers sensibles car il serait inadmissible que les résultats positifs et le travail accompli depuis de nombreuses années, par tous les acteurs concernés, que ce soit les collectivités, les associations, les initiatives des habitants... dans ces secteurs sensibles, soient annihilés.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Mme Reynaud s'est abstenue.)

(Adopté.)